



Demande de retrait d'une saisie sur salaire, pour une pension ali

Par **Patdu14**, le **21/02/2009** à **13:05**

bonjour, j'aimerais savoir, tout simplement, comment faire pour enlever la saisie sur salaire concernant la pension alimentaire, qui n'a plus lieux suite à une décision du juge des affaires familiale, et a été mise en place par mon ex-femme, est-ce qu'il est impératif que ce soit elle qui en fasse la demande en personne, sinon quel sont mes recours?rnMerci de votre réponse.

Par **superve**, le **25/02/2009** à **18:13**

BonjourrrnrnSi un nouveau jugement établit qu'une pension alimentaire cesse d'être due, si le créancier de la pension ne met pas fin à la procédure, vous devez solliciter un huissier de justice afin qu'il établisse un certificat, conformément aux dispositions du décret de 1973.rnrnAllez donc voir un huissier de justice (un autre que celui qui a lancé la procédure contre vous).rnrnBien cordialement